

INFORMATION IMPORTANTE

ÉVOLUTION DES MODES DE PAIEMENT



L'État souhaite que les factures des collectivités ne soient plus réglées en espèces, ni par chèque bancaire. Pour se conformer à ces directives, **la C4 n'accepte par conséquent plus les règlements en espèces à compter de la présente facture (merci de ne pas tenir compte des moyens de paiement indiqués au verso de cette facture).**

Par ailleurs, **les paiements par chèque bancaire seront prochainement supprimés.**

Nous vous invitons à anticiper cette évolution en privilégiant dès à présent l'un des modes de paiement suivants :

- Prélèvement mensuel ou à échéance (sur demande en suivant les modalités indiquées ci-dessous)
- Carte bancaire sur le webusager ou à l'accueil de la Communauté de Communes.

À RETENIR

⁽¹⁾Cette facture correspond à la moitié du forfait annuel, sans le bonus ou le malus (appliqués uniquement sur la facture du 1^{er} semestre de l'année.)

CE QUI EST INCLUS DANS VOTRE FORFAIT ANNUEL

la collecte et le traitement / la valorisation de tous les déchets ménagers et assimilés :



Tri sélectif :

collecte + valorisation



Papier et Verre :

collecte + valorisation



Biodéchets :

collecte + valorisation



Déchets spéciaux et volumineux (déchèterie) : jusqu'à 14 passages inclus/an (2 m³ max/passage)*



Ordures ménagères résiduelles :

collecte + traitement

(20 levées du bac à couvercle vert ou 90 ouvertures des colonnes semi-enterrées ou 135 ouvertures des colonnes aériennes)



Autres composants du tarif :

Coûts fixes : personnel, charges, etc.
Investissements : infrastructures, équipements, etc.

*sauf pros

BIODÉCHETS

COMPOSTEURS : UNE COMMANDE GROUPÉE EST ENCORE POSSIBLE !



La Communauté de Communes souhaite organiser une commande groupée de composteurs en bois du Jura, de 400l, au tarif de 81 € TTC l'unité, soit un prix avantageux par rapport aux tarifs habituellement constatés (+ de 100€ TTC).

Une première campagne de recensement a été menée au cours du premier semestre 2026, mais le nombre de demandes n'a pas permis de lancer l'opération.

Vous êtes intéressé(e) ? Il est encore temps de vous faire connaître !

Pour participer, faites votre demande en suivant les modalités indiquées ci-dessous (Cette offre est réservée aux habitants du territoire).

La commande groupée sera confirmée sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

BIENTÔT UNE BORNE À BIODÉCHETS DANS CHAQUE COMMUNE

D'ici la fin de l'année, chaque commune du territoire sera équipée d'une borne à biodéchets.

Pour qui ?

- Pour les habitants sans jardin, afin de trier leurs biodéchets (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, etc.).
- Pour les habitants disposant d'un composteur, afin d'y déposer les déchets qui ne peuvent pas être compostés à domicile (viande, poisson, fromage, restes de repas, etc.).

Un geste simple pour réduire vos déchets au quotidien !

Vous souhaitez utiliser ce service ? Faites votre demande en suivant les modalités indiquées ci-dessous.



NOUS TRANSMETTRE VOS DEMANDES⁽²⁾ (Prélèvement - Composteur - Bornes à biodéchets)

1

VIA VOTRE ESPACE WEBUSAGER

<https://communaute-charlysurmarne.webusager.fr>

- > Mon dossier
- > Mes demandes
- > Actions

- je passe en prélèvement
- je souhaite un composteur
- je souhaite utiliser les bornes à biodéchets



2

PAR E-MAIL : accueil.c4@c4charly.fr

En indiquant votre n° de facture, vos références payeur (de 1 à 6 chiffres) et usager/client (6 chiffres)

3

Pour les demandes de prélèvement uniquement : **EN REMPLISSANT LE MANDAT SEPA AU VERSO** et en nous le retournant accompagné de votre RIB.

⁽²⁾plusieurs demandes sont possibles

Tarifs 2026

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Foyer de 1 à 3 personnes = 288€/an

20 levées du bac vert (140 litres) incluses.

Bonus : - 4€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 20€ maximum.

Malus : + 6,15€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

Foyer de 4 à 5 personnes = 408€/an

20 levées du bac vert (240 litres) incluses.

Bonus : - 6,40€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 32€ maximum.

Malus : + 10,53€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

Foyer de 6 personnes et plus = 528€/an

20 levées du bac vert (360 litres) incluses.

Bonus : - 9€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 45€ maximum.

Malus : + 14,92€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

Bac vert 660 litres = 864€/an (20 levées incluses).

Bonus : - 16€ par levée non faite, limité à 5 levées en moins/an (de 19 à 15 levées), soit 80€ maximum.

Malus : + 28,97€ par levée supplémentaire (dès la 21ème levée).

COLLECTE EN COLONNES SEMI-ENTERRÉES

90 ouvertures de la colonne ordures ménagères (sacs de 50 l) : 240 €/an.

Bonus : - 0,50€ par ouverture non faite (moins de 90 ouvertures). Bonus limité à 40 ouvertures en moins/an, soit 20€ maximum.

Malus : + 0,50€ par ouverture supplémentaire (dès la 91ème ouverture).

COLLECTE EN COLONNES AÉRIENNES

135 ouvertures de la colonne ordures ménagères (sacs de 30 l) : 240 €/an.

Bonus : - 0,50€ par ouverture non faite (moins de 135 ouvertures). Bonus limité à 40 ouvertures en moins/an, soit 20€ maximum.

Malus : + 0,50€ par ouverture supplémentaire (dès la 136ème ouverture).

PAIEMENTS ACCEPTÉS

Pour tout paiement à l'accueil de la C4, merci de venir avec votre facture

- CB sur le webusager (jusqu'à la date limite de paiement), ou à l'accueil de la C4

- chèque libellé à l'ordre de "régie REOMi".

Ne pas oublier de le signer et d'inscrire au dos le n° de la facture et vos ref. payeur et usager)

- prélèvement mensuel ou à échéance, si vous en avez fait la demande.

- **non acceptés** : espèces, paiement en CESU et paiement par téléphone.

Au-delà de la date limite de paiement, une pénalité de 15€ par facture impayée est appliquée (délibération du 27/09/17).

PAYER VOTRE FACTURE EN LIGNE



Pour payer votre facture sur le webusager : cliquez sur la flèche bleue



Attendre le reçu de paiement (en ligne) de la DGFIP, qui confirme votre règlement.

MANDAT SEPA

Pour régler vos prochaines factures par prélèvement, complétez et renvoyez-nous ce mandat SEPA accompagné d'un RIB. Vous pouvez également effectuer la démarche sur votre espace usager (voir modalités au recto).

PIECES A FOURNIR :

- ☐ le mandat ci-dessous dûment rempli et signé
- ☐ un RIB obligatoirement au nom et prénom du PAYEUR

Documents à retourner au Service Reomi de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne
2 voie André Rossi 02310 Charly sur Marne ou par e-mail à reomi@c4charly.fr

- ☐ Vous souhaitez être averti par e-mail de l'édition de votre facture dans le Webusager (<https://communaute-charlysurmarne.webusager.fr>) et ne plus recevoir de facture sous format papier :
votre adresse email = _____

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CP : VILLE :
PAYS : REFERENCE CLIENT : REFERENCE PAYEUR :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC - Code international d'identification de votre banque

CHOIX DU MODE DE PRELEVEMENT

☐ Paiement automatique récurrent/répétitif (12 fois par an) ou ☐ Paiement automatique à échéance (2 fois par an)

Contrat : Redevance Incitative - service public d'enlèvement des déchets

ORGANISME CRÉANCIER :

Numéro d'ICS : FR75ZZZ654283
Communauté de Communes
du Canton de Charly sur Marne
2 voie André Rossi
02310 Charly sur Marne

Fait à :

Le : / /

Signature du bénéficiaire débiteur :

Dans le cadre de la loi RGPD, les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 suivants de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, 2 voie André Rossi 02310 Charly-sur-Marne

Contacter les services (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h)

Facturation	☎ 03 23 82 54 83	✉ reomi@c4charly.fr
Déchèterie, tri des déchets	☎ 03 23 82 54 88	✉ v.prieur@c4charly.fr
Biodéchets	☎ 03 23 82 14 54	✉ biodechet@c4charly.fr

Tout votre service déchets dans votre espace usager :

<https://communaute-charlysurmarne.webusager.fr>

Suivez l'actualité de la C4 : www.c4-charlysurmarne.fr